



# COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL du 9 janvier 2023

**Présents :** BOURDIER Christian, CHAGNAUD Patrick, DAMOUR Christophe, DELORME-LEWIS Véronique, MARTINAUD Éric, MARTINAUD Sébastien, MÉNAGER Alain

**Secrétaire :** DAMOUR Christophe

**Délibération 1 :** Approbation du rapport de la CLECT sur les montants des attributions de compensation  
Monsieur le Maire rappelle que la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT) est en charge d'évaluer le montant des charges transférées afin de permettre le calcul des attributions de compensation. Le rapport d'évaluation des charges transférées a été validé par la Communauté de Communes Lavalette Tude Dronne le 14 décembre 2022.

Après présentation, le Conseil Municipal valide le rapport à l'unanimité.

**Délibération 2 :** Approbation de l'attribution de compensation pour 2023 de la commune de Saint-Laurent des Combes

Le rapport de la CLECT (Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées) établi après évaluation des charges transférées, présente le montant des attributions de compensation de chaque commune membre. Pour Saint-Laurent des Combes, cela représente un reversement de la part de la Communauté de Communes d'un montant de 3 382,15 € pour l'année 2023.

Après délibération, le Conseil Municipal accepte le montant de cette attribution de compensation pour 2023.

**Délibération 3 :** Attribution d'un secours d'urgence

Monsieur le Maire rappelle qu'un décès est survenu dans une famille de la commune, qui de ce fait se trouve en difficulté et nécessite une intervention d'urgence pour le rétablissement de l'eau potable. Aussi, Monsieur le Maire sollicite le Conseil Municipal pour l'octroi d'un secours exceptionnel.

Après délibération, le Conseil Municipal accorde une aide exceptionnelle de 200 € maximum pour cette famille, afin de financer l'intervention d'un plombier.

**Délibération 4 :** Vente des parcelles sises 2 rue Saint-Laurent

Suite à la délibération du 05 décembre 2022 validant le projet de vente des parcelles n° C160, C162 et C3, Monsieur le Maire rappelle que Monsieur et Madame MONTAUBAN se sont portés acquéreurs au prix de 7956,52 €.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'accepter la proposition de Monsieur et Madame MONTAUBAN et autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cette vente, dont l'acte qui sera dressé par un notaire.

**Débat** : Actualisation des tarifs de location de la salle communale

Monsieur le Maire rappelle les tarifs applicables lors des locations de la salle communale, délibérés le 03 juillet 2012. Ces prix n'ayant pas été actualisés depuis 2012, Monsieur le Maire propose à l'assemblée délibérante de les mettre à jour.

Suite aux différentes interventions, l'évolution de la grille tarifaire pourrait être la suivante. Elle sera validée lors du prochain conseil municipal.

<b>Libellé</b>	<b>Tarif 2022</b>	<b>Tarif 2023</b>
Location salle pour les habitants de la commune	0,00 €	30,00 €
Location autres	50,00 €	80,00 €
Utilisation de la chambre froide et de la cuisine	30,00 €	50,00 €
Utilisation de la vaisselle	15,00 €	20,00 €
Location des tables et chaises hors location salle	20,00 €	30,00 €

**Questions diverses :**

En vue du repas des habitants le dimanche 29 janvier, rendez-vous est donné, à ceux qui peuvent, le samedi 28 janvier à 10h00 pour la mise en place de la salle.

**La prochaine réunion est fixée au lundi 6 février 2023.**

***Clôture de la séance à 22h30***